

# ASCOM || PENSIONS KASSE

Synthèse du rapport 2008



Mai 2009

Ce rapport est disponible en allemand / français / italien / anglais

La version intégrale du rapport annuel est disponible en allemand

# SOMMAIRE

Rapport annuel 2008	4
Bilan	6
Compte d'exploitation	8
Bases et Organisation	11
Membres actifs	16
Bénéficiaires de rentes	18
Nature de la mise en application du but	21
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	22
Risques actuariels et taux de couverture	25
Présentation des placements de la fortune par catégories de placement	27
Explications relatives aux placements de la fortune	28
Rapport de l'organe de contrôle	31

# RAPPORT ANNUEL 2008

2008 restera de manière générale dans les annales comme l'une des années les plus difficiles pour les caisses de pension. Les turbulences sur les marchés des capitaux ont fortement ébranlé les fondations de la plupart des institutions de prévoyance et ont entraîné le découvert d'un grand nombre d'entre elles. Outre les pertes de plus de 30% affichées par les marchés des actions, les Hedge Funds n'ont pas réussi eux non plus à échapper à ces remous. L'APK a réalisé sur sa fortune globale une performance négative de 14% et se situe donc dans la moyenne par rapport aux autres caisses.

La stratégie de placement n'a pas été adaptée pendant l'exercice sous revue. Mais la perte de valeur des titres a entraîné un déplacement du pourcentage de certaines catégories de placement; la part immobilière a augmenté et a eu un effet stabilisateur. Le Conseil de fondation a provisoirement supprimé les marges de fluctuation de certaines catégories de placement. Dans ce contexte difficile, il convient d'accorder la plus grande attention aux liquidités; l'APK a réussi à s'acquitter de toutes ses obligations.

La fusion de l'APK avec Ascom Kadervorsorge-Stiftung et Alpha-Vorsorge-Stiftung au 1.1.2008 s'est passée sans encombres et n'a rencontré aucune objection. Afin que les chiffres soient comparables, le présent rapport annuel collationne les données du bilan au 31.12.2008 avec celles du bilan de fusion. En l'espace d'un an, la somme de l'APK fusionnée inscrite au bilan a réduit de CHF 257.3 mios, passant ainsi à CHF 1'208.3 mios. Les réserves pour fluctuation des titres de CHF 196.6 mios ont été entièrement utilisées. Au 31.12.2008, la Caisse affichait une fortune globale disponible de CHF 1'195.2 mios et des engagements actuariels de CHF 1'206.2 mios. Il en résulte un taux de couverture de 99.1% (contre 115.6% au 1.1.2008). Ce résultat indique une réduction de la capacité à prendre des risques. Le Conseil de fondation va contrôler la stratégie de placement à l'aide d'une étude Asset/Liability et, si nécessaire, procédera aux adaptations qui s'imposent.

La fusion réalisée n'a aucune influence sur le nombre de bénéficiaires, car il s'agit des mêmes personnes. L'effectif des assurés actifs a diminué de 78 personnes et s'élève ainsi à 1'653. Ce chiffre reflète de nouvelles mesures de restructuration dans plusieurs entreprises. Le nombre des bénéficiaires de rente est de 3'308, soit 37 de moins que l'année dernière. En vertu des nouveaux statuts, le Conseil de fondation est composé de 6 représentants des

employés et de 6 représentants des employeurs choisis parmi l'entreprise fondatrice et les entreprises affiliées. 9 des membres élus resp. désignés faisaient déjà partie du Conseil de fondation et les 3 autres sont nouveaux.

En 2008, le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises, dont deux fois avec les nouveaux membres. A côté de l'ordre du jour ordinaire, le Conseil de fondation s'est consacré à la nouvelle organisation. Une direction, composé des 4 personnes responsables des domaines gestion des assurés/administration, placement du capital, immeubles et comptabilité, a été désigné afin de préparer le changement de présidence prévu mi 2008. Outre un plan directeur, le Conseil de fondation a également adopté la nouvelle stratégie de la Caisse qui prévoit une ouverture et aspire à la croissance.

Dans l'environnement extrêmement fragile qui règne à l'heure actuelle, les perspectives de la Caisse sont assorties de nombreux points d'interrogation. Les premiers mois de l'année ne montrent aucun signe de stabilisation. On recherche d'une part des valeurs sûres, mais elles ne permettent toutefois guère d'atteindre le rendement requis. Il s'agit par conséquent d'analyser régulièrement la situation et d'exploiter les occasions qui se présentent. Si le taux de couverture devait continuer à reculer en 2009, l'APK ne pourra pas faire autrement que de mettre en place des mesures d'assainissement.

**Anton Sutter**  
Président

**Annegret Bertschy**  
Présidente de la DG

# BILAN

## Actifs

	31.12.2008		01.01.2008 (Bilan de fusion)	
	CHF 1'000	%	CHF 1'000	%
<b>Placements de la fortune</b>				
Liquidités	55'510	4.6	95'897	6.5
Créances	3'481	0.3	3'774	0.3
Créances des employeurs	979	0.1	690	0.0
Obligations	112'405	9.3	151'411	10.3
Gestion des devises	0	0.0	40'544	2.8
Actions	441'615	36.5	568'555	38.8
Prêts hypothécaires	99'033	8.2	112'392	7.7
Equipements	0	0.0	0	0.0
Immeubles	492'603	40.8	489'849	33.4
Total des Placements de la fortune	1'205'626	99.8	1'463'112	99.8
Compte de régularisation actif	2'709	0.2	2'534	0.2
<b>Total des actifs</b>	<b>1'208'335</b>	<b>100.0</b>	<b>1'465'646</b>	<b>100.0</b>

## Passifs

31.12.2008

01.01.2008

(Bilan de fusion)

	CHF 1'000	%	CHF 1'000	%
<b>Dettes</b>				
Prestations de libre passage et rentes	2'401	0.2	1'343	0.1
Autres dettes	5'564	0.5	5'043	0.3
Total des dettes	7'965	0.7	6'386	0.4
Compte de régularisation passif	1'530	0.1	2'553	0.2
Réserve de contribution de l'employeur	3'679	0.3	3'679	0.3
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>				
Capital de prévoyance y inclus les comptes en capital et d'excédent des assurés actifs	328'199	27.2	349'433	23.8
Capital de prévoyances et capitaux d'épargne des rentiers	814'000	67.4	826'327	56.4
Provisions techniques	63'950	5.3	80'669	5.5
Total capitaux de prévoyance	1'206'149	99.9	1'256'429	85.7
Réserve de fluctuation des valeurs	0	0.0	196'599	13.4
Découvert	-10'988	-1.0	0	0.0
<b>Total des passifs</b>	<b>1'208'335</b>	<b>100.0</b>	<b>1'465'646</b>	<b>100.0</b>

# COMPTE D'EXPLOITATION

## Compte d'exploitation

2008

CHF 1'000

Cotisations et apports ordinaires et autres	
Cotisations des employés	11'941
Cotisations des employeur	12'452
Rachats et primes uniques	1'011
Total	25'404
Prestations d'entrée	
Apport de libre passage	23'005
<b>Total apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>48'409</b>
Prestations réglementaires	
Rentes de vieillesse	-50'826
Rentes des survivants	-10'737
Rentes d'invalidité	-3'796
Autres prestations réglementaires	-436
Prestations en capital à la retraite	-2'715
Total	-68'510
Prestations extra-réglementaires	
Allocations de renchérissement	-5'005
Prestations volontaires de la Caisse	-24
Total	-5'029

	<b>2008</b>
	<b>CHF 1'000</b>
Prestations de sortie	
Prestation de libre passage en cas de sortie	-33'324
Versements anticipés pour la propriété du logement	-892
<b>Total</b>	<b>-34'216</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-107'755</b>
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	
Dissolution de capitaux de prévoyance y inclus les comptes en capital et d'excédent des assurés actifs	21'234
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance des retraités	12'326
Dissolution/Constitution de provisions techniques	16'720
<b>Total</b>	<b>50'280</b>
Charges relatives aux prestations d'assurance	
Charges de l'assurance	-12
Charges d'assurance	
Cotisations au fonds de garantie	-192
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-9'270</b>

	<b>2008</b>
	<b>CHF 1'000</b>
Résultat net des liquidités et créances du marché monétaire	-8'016
Résultat net des obligations	-11'862
Résultat net de la gestion des devises	8
Résultat net des actions	-202'913
Résultat net des prêts hypothécaires	3'513
Résultat net des Immeubles	36'184
<b>Total résultat net</b>	<b>-183'086</b>
Charges d'intérêts	-11'982
Frais d'administration des placements de la fortune	-2'137
<b>Résultat net des placements de la fortune</b>	<b>-197'205</b>
Autres frais et produits	
Produit extraordinaire	0
<b>Total autres frais et produits</b>	<b>0</b>
Frais d'administration généraux	-1'112
<b>Excédent des charges avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-207'587</b>
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	196'599
<b>Excédent des charges</b>	<b>-10'988</b>

Par suite de la fusion une comparaison avec l'année précédente n'est pas possible.

# BASES ET ORGANISATION

## Forme juridique et but

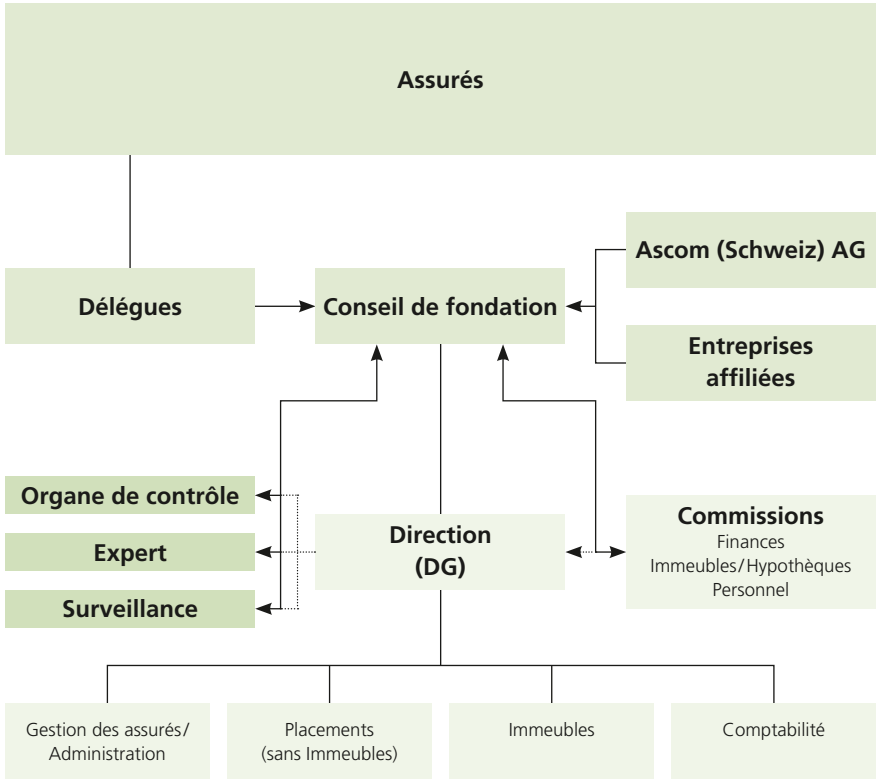
La Fondation a pour but la prévoyance en faveur des collaborateurs de la Société fondatrice et de ceux des entreprises affiliées par un contrat particulier lors de perte de gain pour raison d'âge, d'invalidité ainsi que pour les survivants d'un assuré décédé. Plus amples informations se trouvent dans l'acte de fondation et dans le règlement.

## Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre LPP sous le no BE.0221. Elle paye des contribution LPP au fonds de garantie.

## Indications relatives à l'acte de fondation et des règlements

<b>Acte de fondation:</b>	Décision du Conseil de fondation du 26 août 2008 par suite de la fusion (remplace l'acte de fondation du 9 octobre 1997), approuvé par l'autorité de surveillance le 20 mars 2009
<b>Règlement:</b>	Edition 2008 avec appendice et précisions au règlement du 28 août 2008
<b>Règlement de liquidation partielle:</b>	du 26 juin 2007, valable à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2008
<b>Règlement relatif aux provisions:</b>	du 26 août 2008, valable à partir du 31 décembre 2008
<b>Directive d'investissements:</b>	du 7 novembre 2007, valable à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2008



## Organe de gestion/ Droit à la signature

Toutes les personnes ayant droit à la signature signent collectivement à deux. Dans l'année sous revue, les personnes suivantes étaient inscrites au registre de commerce.

### Conseil de fondation (CdF):

#### Représentants des employeurs

	fonction	début mandat	élus jusqu'au
Sutter Anton	Président	25.06.1987	30.06.2012
Bracher Hans	Membre	11.07.2002	30.04.2008 (sortie)
Choffat Philippe	Membre	11.07.2002	30.06.2012
Grawehr Patrick	Membre	01.07.2008	30.06.2012
Maurer André	Membre	16.10.2001	30.06.2012
Renggli Kurt	Membre	01.08.2008	30.06.2012
Zimmermann Hans	Membre	24.10.2005	30.06.2012

#### Représentant des employés

Marti Hans	Vice-président	01.10.2000	30.06.2012
Fischer Andreas	Membre	01.07.2005	30.06.2012
Mühlemann Hanspeter	Membre	01.07.2006	30.06.2012
Schlunegger Rosmarie	Membre	01.07.2002	30.06.2012
Waldvogel Hermann	Membre	01.07.2007	30.06.2012
Widrig Andreas	Membre	01.07.2008	30.06.2012

### Délégués

En total 34 Délégués des deux cercles électorales (11 des entreprises Ascom et 23 des entreprises affiliées) agissent d'intermédiaire entre le Conseil de fondation et les assurés.

## **Commissions:**

### **Commission APK des finances (Comité des placements)**

Présidence:	Sutter Anton	Président du CdF
Membres:	Choffat Philippe	Membre du CdF
	Maurer André	Membre du CdF
	Waldvogel Hermann	Membre du CdF
	Bertschy Annegret	Présidente de la DG
	Krättli Erwin*	Responsable du secteur placements
	Müller Roland*	Responsable du secteur comptabilité

### **Commission APK des immeubles / hypothèques**

Présidence:	Krättli Erwin	Vice-président de la DG
Membres:	Fischer Andreas	Membre du CdF
	Marti Hans	Membre du CdF
	Zimmermann Hans	Membre du CdF
	Zingg Marlene*	Responsable du secteur immeubles
	Müller Roland*	Responsable du secteur comptabilité

### **Commission APK du personnel**

Présidence:	Bracher Hans	Membre du CdF (jusqu'au 30.04.08)
	Renggli Kurt	Membre du CdF (dès 01.08.2008)
Membres:	Mühlemann Hanspeter	Membre du CdF
	Schlunegger Rosmarie	Membre du CdF
	Bertschy Annegret	Responsable du secteur gestion des assurés/Présidente de la DG

\* sans droit de vote

Il n'est pas important que les commissions soient paritaires ou représentées au niveau régional. Ce qui compte, c'est avant tout la qualification professionnelle des membres.

**Direction (DG):**

Bertschy Annegret	Présidente de la DG
Krättli Erwin	Vice-président de la DG
Zingg Marlene	Membre de la DG
Müller Roland	Membre de la DG

**Responsable du secteur**

Gestion des assurés/ Administration
Placements
Immeubles
Comptabilité

**Expert, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance**

Expert en prévoyance professionnelle:	ABCON AG, Bern/Martin Schnider
Organe de contrôle:	Ernst & Young AG, Bern/ Urs Feierabend und Rita Casutt
Conseiller (stratégie de placement):	Complementa Investment-Controlling AG, St. Gallen/Michael Brandenberger
Autorité de surveillance:	Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du Canton de Berne, registre n° BE.0221

## MEMBRES ACTIFS



## Assurés actifs

	2005		2006		2007		2008	
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier		2'345		2'154		1'756		1'731
Entrées		193		225		263		240
Départs:								
Sorties	298		552		242		264	
Décès	3		0		0		2	
Invalidités	4		5		5		1	
Retraites	79	384	66	623	41	288	51	318
<b>Assurés actifs au 31 décembre</b>		<b>2'154</b>		<b>1'756</b>		<b>1'731</b>		<b>1'653</b>

## Structure de l'âge des assurés actifs

Âge	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008
	%	%	%	%	%
18–24 (assurés contre le risque)	2.9	3.1	2.7	3.8	3.7
25–34	21.9	20.9	21.3	19.0	17.6
35–44	30.8	30.7	29.7	31.1	31.9
45–54	25.5	26.7	26.1	25.0	26.6
55–65	18.9	18.6	20.2	21.1	20.2
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

## BÉNÉFICIAIRES DE RENTES



## Bénéficiaires de rentes

	2005		2006		2007		2008	
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier	3'421		3'417		3'383		3'345	
Nouvelles rentes/changements:								
Rentes de vieillesse	80		67		46		66	
Rentes d'invalidité	21		7		10		5	
Rentes de conjoint	49		44		30		33	
Rentes d'enfant	14	164	15	133	9	95	4	108
Départs:								
Décès	133		137		118		127	
Droits à la rente épuisés	35	168	30	167	15	133	18	145
<b>Total bénéficiaires de rentes au 31. décembre</b>	<b>3'417</b>		<b>3'383</b>		<b>3'345</b>		<b>3'308</b>	

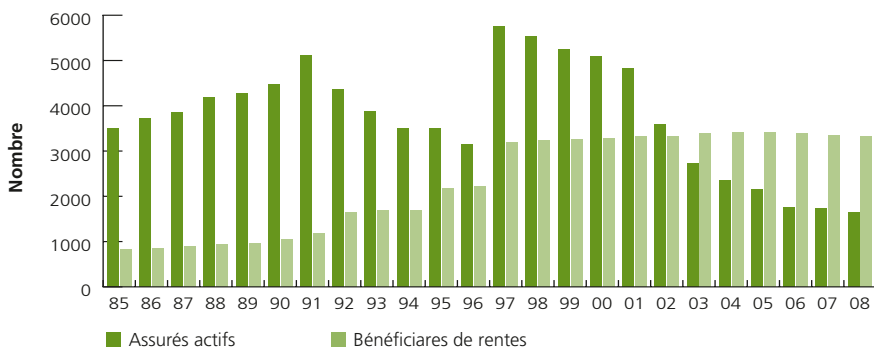
## Rentes en cours /

### nombre de bénéficiaires de rentes

31 décembre

	2005	2006	2007	2008
Rentes de vieillesse	2'014	2'018	2'010	2'010
Rentes transitoires	4	5	5	19
Rentes d'invalidité	272	264	257	238
Rentes de conjoint	756	761	758	762
Rentes d'enfants	125	114	117	116
Sous-total Rentes de la Caisse de pension	3'171	3'162	3'147	3'145
Allocation de renchérissement sur rentes de la Caisse d'épargne	253	230	207	190
Autres rentes	8	8	7	7
./. bénéficiaires de rentes multiples	-15	-17	-16	-34
<b>Total bénéficiaires de rentes au 31 décembre</b>	<b>3'417</b>	<b>3'383</b>	<b>3'345</b>	<b>3'308</b>

## Nombre d'assurés actifs et de bénéficiaires de rentes 1985–2008



# NATURE DE LA MISE EN APPLICATION DU BUT

## Explication du plan de prévoyance

Le plan de prévoyance est conçu selon le système de la primauté des cotisations, au sens de la loi sur le libre passage. Les employeurs sont tenus, dans le cadre de la fondation, de soumettre obligatoirement tous les collaborateurs qu'ils emploient à la prévoyance conformément au règlement. Le salaire assuré correspond au salaire déterminant moins un montant de coordination. Le montant de la déduction de coordination est fixé dans le plan de prévoyance de l'employeur concerné. Le montant de coordination recommandé est de 30% du salaire déterminant et devrait correspondre au maximum à celui de la LPP. Le salaire déterminant maximum peut être défini par l'entreprise affiliée dans le cadre des dispositions légales et réglementaires tout comme la répartition des cotisations entre l'employeur et l'employé.

## Financement, méthode de financement

La fondation est régie sur la base du principe de la primauté des cotisations. Celles-ci sont composées d'une cotisation risque de 3,5% indépendante de l'âge et d'une cotisation épargne échelonnée en fonction de l'âge. La base utilisée pour le calcul des cotisations est le salaire annuel assuré.

Les prestations risque sont financées avec les cotisations risque dans le cadre du système de répartition des capitaux de couverture et dépendent du montant du salaire assuré. Elles courent jusqu'à 62 ans, âge effectif ou théorique de la retraite technique. Lorsqu'un employé atteint l'âge de la retraite technique, le capital de prévoyance de l'assuré est converti en rente de vieillesse ou en rente de conjoint.

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond au capital d'épargne individuel et est converti en rente de vieillesse à la date du départ à la retraite.

# PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

## **Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP FER 26**

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont effectués selon les dispositions du Code des Obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes, permettent d'avoir un aperçu de la situation financière de la Fondation au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respectent les recommandations Swiss GAAP RPC 26.

## **Principes comptables et d'évaluation**

Les principes d'évaluation suivants ont été appliqués au 31 décembre 2008:

### **Titres**

Les titres sont évalués à leur valeur de marché, les parts de fonds à leur valeur d'inventaire nette à la date de référence du bilan. Les bénéfices réalisés et les pertes subies sur les cours sont comptabilisés.

### **Conversion en monnaies étrangères**

Les produits et les dépenses en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont évalués aux cours de fin d'année. Les bénéfices et les pertes réalisés sont comptabilisés.

## **Hypothèques**

Les prêts hypothécaires sont inscrits au bilan à leur valeur nominale déduction faite des ajustements des valeurs économiquement nécessaires.

## **Immeubles**

La valeur vénale des immeubles qui appartiennent entièrement à l'APK a été évaluée selon la pure méthode de valeur de rendement. Le taux de capitalisation se compose du taux de base augmenté de suppléments pour les risques, la négociabilité, les frais d'exploitation, d'entretien et administratifs et la dépréciation due à l'âge.

Les parts de copropriété des bâtiments d'exploitation sont estimées selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow). Les impôts latents sont considérés pour la plus-value dépassant la valeur des investissements.

## **Capitaux de prévoyance et provisions techniques**

L'expert en prévoyance professionnelle procède à la détermination annuelle des capitaux de prévoyance et des provisions techniques ceci, selon les principes reconnus et suivant les bases techniques généralement accessibles.

## Réserves pour fluctuation des titres

La réserve pour fluctuation des titres est constituée pour faire face aux risques spécifiques de marché, auxquels les placement de la fortune sont exposés, et pour pouvoir contribuer durablement à la couverture des prestations promises. Les objectifs fixés par le Conseil de fondation sur la base de réflexions d'économie financière et des données actuelles s'élevèrent au 31 décembre 2008 à:

Obligations en CHF	10%
Obligations en monnaies étrangères	15%
Actions*	25%
Biens-fonds d'habitation y.c. terrains et comptes de construction	5%
Biens-fonds commerciaux y.c. copropriétés	10%

\* Matière première, Private Equity et Funds of Hedge Funds inclus.

Le montant des réserves pour fluctuation des titres fixé pour l'année 2008 s'élève à CHF 159.5 mios. A cause du mauvais développement des marchés des capitaux, toutes les réserves pour fluctuation des titres ont dû être dissoutes.

## Autres actifs / autres passifs

Les autres actifs et passifs sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

# RISQUES ACTUARIELS ET TAUX DE COUVERTURE

## Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation est entièrement autonome. Elle assume elle-même les risques actuariels de l'âge, du décès et de l'invalidité tout comme les risques relatifs au placement de la fortune.

Pour couvrir les risques actuariels, il existe des provisions qui ont été formées conformément au règlement relatif aux provisions et selon les calculs de l'expert en matière de caisses de pension.

Afin de couvrir les risques de placements, en général des réserves pour fluctuation des titres sont constituées. Ces réserves sont définies sur la base de considérations d'économie financière en fonction de la situation financière de l'APK. Au 31.12.2008 il n'existe plus aucune réserve pour fluctuation des titres.

<b>Capital de prévoyance en CHF 1'000</b>	<b>31.12.2008</b>
▪ des assurés actifs	328'199
▪ des bénéficiaires de rentes	814'000
<b>Provisions techniques</b>	<b>63'950</b>
<b>Total des capitaux de prévoyance nécessaires</b>	<b>1'206'149</b>
<b>Montant disponible pour couvrir les obligations réglementaires</b>	<b>1'195'161</b>
<b>Taux de couverture en vertu de l'art. 44 OPP2</b>	<b>99.1 %</b>

## Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le dernier calcul actuariel a été effectué au 31.12.2008. Le taux de couverture au sens de l'art. 44 OPP2 s'élève à 99.1%.

Une expertise (bilan actuariel) au 1.1.2009 sera demandée.

Les capitaux de prévoyance et les réserves techniques sont définis chaque année par l'expert.

## Bases techniques

Les calculs actuariels sont fondés sur les bases suivantes:

- Bases techniques LPP 2005
- Taux d'intérêt technique 3.5%

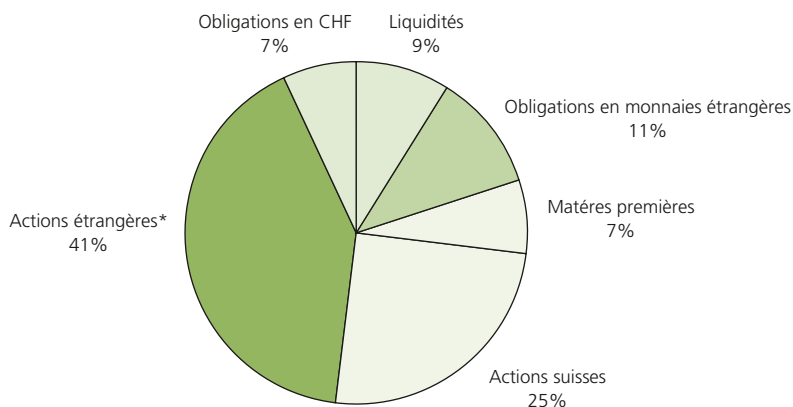
# PRÉSENTATION DES PLACEMENTS DE LA FORTUNE PAR CATÉGORIES DE PLACEMENT

Catégories de placements	Etat au 31.12.2008 CHF 1'000	%	Stratégie de placement 2008 / %	Marges d'inter- vention 2008 / %
Liquidités et créances du marché monétaire	55'510	4.6	3.0	
Créances	3'481	0.3		
Créances des employeurs	979	0.1		
Obligations en CHF	44'644	3.7	4.0	3–5
Obligations en monnaie étrangère	67'761	5.6	6.0	5–7
Matières premières	40'829	3.4	5.0	4–6
Actions Suisse	154'079	12.7	14.0	12–16
Actions étrangères	152'332	12.6	17.0	15–19
Funds of Hedge Funds	91'320	7.6	9.0	8–10
Private Equity	3'054	0.3	1.0	0–1
Prêts hypothécaires	99'034	8.2	9.0	8–10
Equipements	0	0.0		
Immeubles	492'603	40.7	32.0	28–36
Comptes de régularisation (actifs)	2'709	0.2		
<b>Total des actifs</b>	<b>1'208'335</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	
Placement en monnaies étrangères	296'353	24.5		
Total des actions*	441'615	36.5		
total des valeurs réelles	934'218	77.3		

\* Matières premières, Funds of Hedge Funds et Private Equity inclus

# EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS DE LA FORTUNE

## Composition des titres, liquidités y comprises, en fonction des catégories de placement au 31.12.2008



### Catégorie de placement

**31.12.2008**  
**CHF Mio.**

Obligations en CHF	44.6
Obligations en monnaies étrangères	67.8
Matières premières	40.8
Actions suisses	154.1
Actions étrangères*	246.7
Liquidités	55.5
<b>Totale</b>	<b>609.5</b>

\* Hedge Funds et Private Equity inclus

## Rendement/Performance en détail

	2008	
	APK %	Benchmark* %
Liquidités	-1.67	2.70
Obligations en CHF Suisse	4.54	4.53
Obligations en CHF étranger	-9.98	4.53
Obligations en monnaies étrangères	-11.36	-1.63
Matières premières	21.64	-40.41
Funds of Hedge Funds	-28.62	5.00
Private Equity	23.93	9.00
Actions suisses	-32.32	-34.05
Actions étrangères	-43.60	-44.76
<b>Rendement total</b>	<b>-27.23</b>	<b>-25.14</b>

\* Le Benchmark représente une norme de comparaison pour un placement de capital.  
On fait souvent appel à cet effet à un indice ou à un chiffre absolu.

## Rendement/Performance des placements de la fortune

	2008 CHF Mio.
Fortune nette en moyenne	1'334.4
<b>Résultat net des placements de la fortune</b> (sans intérêts passifs)	<b>-185.2</b>

## Rendement sur le total des placements de la fortune

	2008
Rendement net	-13.9%

## Portefeuille des titres

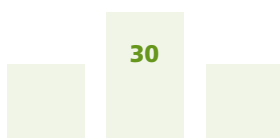
	2008
Performance du portefeuille des titres (liquidités comprises)	-27.2%

## Hypothèques

	2008
Rendement net sur les placements directes	3.1%

## Immeubles

	2008
Rendement net	7.0%



# RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

## Rapport de l'organe de contrôle

La société Ernst & Young AG a vérifié la légalité des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de l'APK pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008. Selon son évaluation, ces éléments sont conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements. Elle recommande donc l'approbation des comptes annuels.

## Les comptes annuels 2007 ont été approuvés sans condition

Lors de sa séance du 26 août 2008, le Conseil de fondation a adopté les statuts d'Ascom Pensionskasse (fusion avec Ascom Kadervorsorge-Stiftung et Alpha-Vorsorge-Stiftung le 1.1.2008) et approuvé le règlement sur les provisions valable dès le 31 décembre 2008. Ces documents ont été transmis à l'autorité de surveillance par lettre du 5 septembre 2008. L'approbation du règlement relatif aux provisions par l'autorité de surveillance est encore en suspens.

## Autres informations relatives à la situation financière

### Découvert/Explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Au 31 décembre 2008 la couverture de l'APK est insuffisante. Le taux de couverture s'élève à 99.1%. Lors de la séance du Conseil de fondation du 25 novembre 2008, il a été décidé que les capitaux d'épargne seraient rémunérés pour l'exercice 2009 au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil Fédéral. Selon l'évolution des marchés financiers, le Conseil de fondation prendra des mesures d'assainissement supplémentaires lors de sa prochaine séance (en avril 09).

## Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes

Le taux de couverture est volatile à la suite de l'évolution incertaine des marchés financiers.

**Ascom Pensionskasse (APK)**

Belpstrasse 37

CH-3000 Bern 14

T +41 31 999 17 72

F +41 31 999 20 77

[apk@ascom.ch](mailto:apk@ascom.ch)

[www.ascom.ch/apk](http://www.ascom.ch/apk)